Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2009)
Heft: 1

Artikel: Parents âgés, cible préférée des arnaqueurs
Autor: Probst, Jean-Robert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-832181

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Parents âgés, cible préférée des arnaqueurs

Les malhonnêtes connaissent les points faibles des personnes âgées. Mais il est possible d'échapper à leurs pièges.

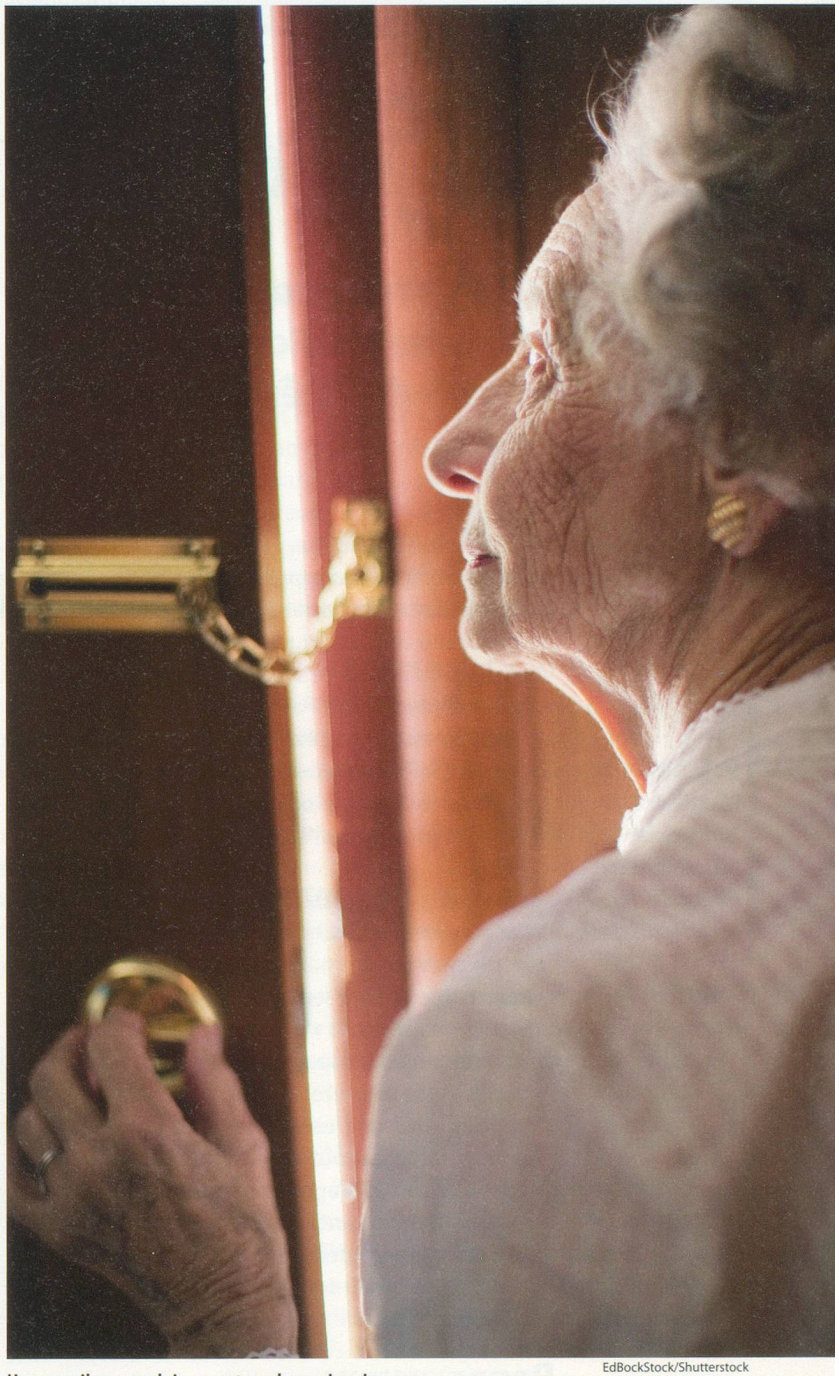

EdBockStock/Shutterstock

Un conseil: ne pas laisser entrer chez soi un inconnu.

Malgré les mises en garde répétées de la police et des associations de consommateurs, il ne se passe pas un jour sans que l'on dénombre de nouveaux cas de filouterie. On connaît le coup du faux neveu, qui a besoin en urgence d'une somme d'argent importante pour acquérir un bien immobilier. Ou encore celui du faux facteur qui, sous prétexte de s'être trompé de boîte aux lettres, vous invite à quitter votre logement pour récupérer une lettre ou un colis. Mettant à profit votre courte absence, son complice visite alors votre appartement.

La solitude rend vulnérable

La dernière astuce en vogue consiste à subtiliser les cartes de crédit des victimes. La scène se passe souvent à un automate à essence. Le filou donne un montant en liquide à une personne qui lui prête momentanément sa carte, le temps de faire le plein. Il note le code, puis vole la carte et disparaît dans la nature. La police genevoise a arrêté une douzaine de suspects en février dernier.

Les premières victimes sont évidemment les personnes âgées, rendues vulnérables par leur isolement. «Le manque de chaleur humaine amène les gens à accepter ce qui semble une agréable conversation avec une personne charmante et courtoise», explique la psychologue Jenny Humbert, qui a analysé les mécanismes liés aux arnaques. Selon elle,

«les personnes mises en état de stress sont plus facilement manipulables par les arnaqueurs». De plus, les responsables de sociétés spécialisées dans les démarches douteuses savent que les personnes âgées manquent de confiance et d'estime en elles. «Leur éducation les pousse, par politesse et par courtoisie, à répondre aux questions. Elles n'osent pas refuser, elles sont sensibles à la valorisation par flatterie, elles rêvent aussi de gagner de l'argent…»

Qu'on ne s'y trompe pas, toutes les arnaques ne sont pas illégales et c'est sans doute ce qui est le plus grave. Certaines sociétés et quelques aigrefins profitent d'un flou dans la législation pour agir en toute impunité. Valérie Muster, juriste à la Fédération romande des consommateurs (FRC), est fréquemment confrontée à des cas d'arnaque.

La loi toujours en retard

«Malheureusement, la loi ne suit pas toujours l'évolution des mœurs. Par exemple, il n'y a pas

Le guide des arnaques et les

Générations Plus a répertorié les filouteries les plus fréquentes. Pour les déjouer, suivez les conseils de Valérie Muster.

Valérie Muster
Juriste à la Fédération romande des consommateurs

Le faux neveu

Un neveu éloigné se rappelle à votre bon souvenir. Il doit réunir une importante somme d'argent rapidement pour un motif quelconque. Votre bon cœur vous dicte de rendre ce service, d'autant plus que vous serez remboursé. Parfois avec intérêts.

« Pour s'assurer de l'existence de ce soi-disant neveu, informez-vous auprès d'un membre de la famille. Sinon, alertez la police qui pourrait tendre un piège à l'escroc.»

Voyages casseroles

Vous recevez une invitation d'une maison spécialisée. Un car vous emmène faire un voyage au cours duquel on vous offre repas et cadeaux. On vous présente des produits «très avantageux» (batteries de cuisine, matelas miraculeux, etc.). Les coûts sont excessifs, mais vous êtes pris en otage.

« Lors d'une manifestation publicitaire liée à une excursion ou à toute autre occasion du même genre, la loi protège les acheteurs. Les articles 40a et suivants du Code des obligations permettent un délai de retour de 7 jours dès l'acceptation du contrat. Il ne faut jamais payer d'acomptes.»

Repas gratuits

Sur le carton d'invitation à un repas gratuit dans un bon restaurant, il est indiqué que vous recevrez un cadeau publicitaire et que vous participerez à une tombola gratuite pour un voyage lointain. Attention: les organisateurs en profitent souvent pour vous vendre n'importe quoi.

« Il n'est pas interdit d'inviter quelqu'un à un repas. Mais rien n'est gratuit. Il faut impérativement laisser vos sentiments de culpabilité à la maison. Si vous regrettez votre achat, dénoncez-le dans les 7 jours par lettre recommandée. Le mieux est de participer à ces réunions sans beaucoup d'argent sur soi et sans cartes de crédit.»

Produits inutiles

Par téléphone, on vous propose des produits divers à des prix défiant toute concurrence. Exemple: 25 litres de détergent pour 700 fr.! Ou des quantités invraisemblables de gelée royale, quand ce ne sont pas des caisses de vin de Bordeaux classé et à prix réduit.

« Attention, les commandes effectuées par téléphone sont enregistrées. Si vous acceptez l'offre, vous ne bénéficiez pas du droit de retour. Ne jamais oublier qu'un accord donné oralement vaut contrat. Il faut mettre un terme à la conversation en restant ferme et poli.»

Contrat d'entretien TV

On vous fait signer un contrat d'entretien pour votre téléviseur ou votre appareil vidéo pour une somme allant de 30 fr. à 100 fr. par mois, sans limites dans le temps. Vous seriez ainsi à l'abri des pannes.

« Faites le calcul: si vous payez un entretien 50 fr. par mois, cela représente 600 fr. par an. En deux ans, vous aurez payé votre appareil deux fois… Il vaut mieux renoncer.»

Voiture d'occasion

Vous avez décidé de vendre votre voiture 10 000 fr. par petites annonces ou par internet. Un acheteur vous envoie un chèque de 15 000 fr. par courrier. Puis, il vous signale son erreur et vous prie de lui retourner 4000 fr. (la différence étant pour votre peine). Vous renvoyez donc les 4000 fr. demandés. Quelques semaines plus tard, la banque vous in-

de délai de retour pour la vente dans les foires et comptoirs ainsi que lors de ventes par téléphone. Pareil en ce qui concerne le porte-à-porte ou la vente dans la rue si la somme est inférieure à 100 francs. Les contrats d'assurance conclus sur le pas de votre porte ne donnent pas non plus lieu à un délai de réflexion. Prudence également dans les centres commerciaux où sévissent les vendeurs d'abonnements téléphoniques, qui font des ravages parmi les personnes âgées. Nous tentons d'alerter les services compétents, mais il semble que les démarcheurs peu scrupuleux ont toujours un temps d'avance.»

Jean-Robert Probst

EdBockStock/Shutterstock

parades possibles

forme que le chèque n'était pas provisionné et vous débite de 15 000 fr. Vous avez bel et bien perdu 4000 fr. !

«Sans aucune trace de votre acheteur, votre argent est perdu. Evitez de vendre un bien sans connaître l'acheteur. N'envoyez pas d'argent à une banque sur un compte anonyme.»

Vacances **à vie**

On vous informe que vous avez gagné une semaine de vacances aux Canaries. Vous êtes harcelé par des vendeurs de *time-sharing* qui vous font signer l'achat d'une semaine de vacances à vie pour une somme comprise entre 15 000 fr. et 30 000 fr. On oublie de vous dire que les frais d'entretien sont exorbitants. Si vous refusez ensuite de les payer, vous perdez votre mise de départ.

«Il vaut mieux refuser les cadeaux mirifiques que l'on vous propose et décliner le rendez-vous. La signature à deux vous engage à vie! Il est en effet très difficile de revendre son bien immobilier malgré ce que laissent miroiter certaines sociétés.»

Les vacances à vie au bord de la mer peuvent se transformer en galère à perpétuité.

Dievriss33/Istockpho

Fausses voyantes

Elles préviennent leurs victimes, par lettre nominative, d'un malheur imminent, affirmant qu'elles peuvent l'empêcher. De plus, elles assurent un gain important. En contrepartie, elles demandent une petite participation aux frais ou vendent des grigris de plusieurs centaines de francs.

«Ne vous laissez pas impressionner par ces messages alarmistes. Détruisez les lettres et ne commandez jamais de grigris inutiles.»

Fausses **loteries**

La lettre, adressée personnellement, annonce: «Félicitations ! Sans le savoir, vous avez gagné un bon d'une valeur de 25 000 fr. Demandez immédiatement votre gain en appelant au numéro de téléphone 0900... (4 fr. 99 la minute).» En fait, vous ne verrez jamais un sou, tout au plus recevrez-vous un objet inutile ou de mauvaise qualité. Cependant, on vous aura retenu au téléphone durant de longues minutes.

«Même si vous êtes très sympathique, personne ne vous donnera un sou. Il faut jeter la lettre au panier et éviter d'appeler le numéro indiqué (0900…).»

Fonds africains

Un membre de la famille d'un dirigeant africain doit récupérer une somme importante (souvent plusieurs millions de dollars). Il a besoin d'un correspondant à l'étranger. Il vous promet une part du butin, à condition que vous payiez de menus frais administratifs. Vous paierez ces frais, mais ne verrez jamais l'ombre d'un dollar en retour.

«Gare aux transactions par internet ! Il n'y a pas de parade. Détruisez les messages alléchants et mensongers ! Surtout, n'envoyez jamais d'argent et ne transmettez pas de données personnelles ou sensibles!»

J. R. P.